

Durée :

3 jours

Les participants et leur pré-requis :

Toute personne titulaire du diplôme ERP3, IGH3 ou SSIAP3 depuis moins de 3 ans et pouvant justifier de 1607 heures d'activité au cours des trois dernières années

Être titulaire de l'AFPS ou PSC1 de mois de 2 ans, ou du certificat SST, PSE1 ou CFAPSE en cours de validité

Notre intervenant :

Formateur agréé SSIAP3 ou PRV2

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

600 € HT (720 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie

LES OBJECTIFS :

- Connaître l'évolution du cadre réglementaire de la profession
- Savoir gérer une équipe et les moyens du service
- Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles
- Savoir analyser un projet de construction

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Etude des textes réglementaires
- Lecture de plans, étude de cas
- Support pédagogique individuel

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Evolution des textes réglementaires (4 heures)

- Règlement dans les ERP : dispositions générales, particulières et spéciales
- Règlement de sécurité dans les IGH
- Rappel des textes sur les moyens de secours
- Rappel sur le code du travail
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP"
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Code civil et pénal (2 heures)

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Les contrats de maintenance des installations de sécurité (2 heures)

- Aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens / les contrats avec obligation de résultats

- Les différents types de contrats : prédictifs / préventifs / correctifs ou curatifs
- Normalisation
- Exercices : analyse critique et retours d'expérience

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant (3 heures)

- Rappel de la méthode
- Lecture de plans
- Exercices : rédaction d'une notice technique de sécurité et correction

Accessibilité des handicapés (2 heures)

Les commissions accessibilité

- Les exigences réglementaires générales
- Les exigences dimensionnelles et qualitatives
- Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)
- Visite, réception par la commission d'accessibilité
- Exercices : analyse critique et retours d'expérience

Analyse des risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels (4 heures)

- Evaluation du maintien de sécurité (protection des biens et des personnes)
- Rappels sur le document unique
- Rappels sur le plan de prévention
- Rappels sur l'évaluation des risques par points chauds
- Exercices : étude d'un cas pratique

Evolution des textes sur les moyens de secours (2 heures)

Les moyens d'extinction incendie (internes, externes, entretien, vérification)

- Moyens d'alerte des secours
- Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours

- Connaître et savoir exploiter un SSI